

CENTRE PENITENTIAIRE DE BORDEAUX-GRADIGNAN

NOM :

PRENOM :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Date de naissance : à :

Numéro de Téléphone :

Carte Nationale d'Identité N° Délivrée le :

Par la Préfecture de

Nom et prénom(s) du père :

Nom et prénom(s) de la mère :

SOLLICITE UN PERMIS POUR VISITER

NOM :

PRENOM :

N° d'écrou (obligatoire) :

Lien de parenté :

Motif de la demande :

En cas de nécessité , j'accepte d'être soumis à une enquête de moralité.

OUI - NON (Rayer la mention inutile)

Fait à le

(Signature)

**Vérifiez que toutes les pièces justificatives soient jointes,
sinon votre demande sera rejetée.**

Dossier complet à envoyer à l'adresse suivante :
Monsieur le Directeur du CP de Bordeaux Gradignan
Service Permis de visite
36 Rue du Bourdillat - BP 109
33173 GRADIGNAN CEDEX

Voir au verso la liste des pièces à fournir →

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

* 2 photographies d'identité récentes (format 3cm x 3cm minimum, tête nue) avec votre nom et prénom au verso de chaque photo.

* Photocopie du ou des livret(s) de famille **en totalité** (afin de justifier le lien de parenté) pour :

- . Père
- . Mère
- . Épouse ou Mari
- . Concubin ou concubine ayant un ou des enfants reconnus par le détenu
- . Enfant (livret de famille des parents)
- . Grands parents (et livret de famille des parents du détenu)
- . Frères et sœurs (livret de famille des parents)
- . Tantes, Oncles, Cousins et cousines (livret de famille des parents et celui des parents du détenu)

* Photocopie **lisible** recto verso d'une pièce d'identité.

* 1 enveloppe **affranchie au tarif en vigueur** à votre Nom et Adresse.

* Un justificatif de domicile, **datant de moins de 3 mois, à votre nom** (EDF, Gaz, téléphone) **ou** une attestation d'hébergement signée avec une photocopie recto verso de la pièce d'identité de la personne qui vous héberge ainsi que le justificatif de domicile, datant de moins de 3 mois, à son nom.

* **Pour les personnes mineures** (constituez un dossier complet et ajoutez)

- Autorisation des parents écrite et signée et photocopies de leurs pièces d'identité, ainsi que le nom de la personne majeure qui accompagne lors de la visite aux parloirs.
- Livret de famille ou acte de naissance en l'absence de pièce d'identité.

* Pour les personnes travaillant la semaine, une dérogation est possible le samedi matin en justifiant d'une attestation d'employeur avec jours et horaires de travail datant de moins de 3 mois. Une fois la dérogation accordée, vous ne pourrez venir qu'une fois par semaine : le samedi matin.

**Vérifiez que toutes les pièces justificatives soient jointes, sinon votre demande sera rejetée.
Constituez un dossier par personne.**

VISITES uniquement sur RENDEZ -VOUS (au guichet, par internet : www.penitenciaire.justice.fr , par mail parloir-rdv.ma-gradignan@justice.fr ou au 05.35.38.50.20 de 14h à 16h)

3 visites/semaine pour une personne prévenue – 2 visites/semaine pour une personne condamnée.

* **Bâtiment A :**
Lundi – Vendredi de 9h20 à 10h10 et de 13h15 à 15h45
Mardi – Jeudi de 13h15 à 15h45
Mercredi de 9h20 à 10h10 et de 13h15 à 16h35
Samedi matin de 8h30 à 9h20 sur dérogation uniquement.

- **Quartier Femmes :** Les lundi mercredi vendredi de 13h30 à 16h00
Le jeudi 13h30 et 14h20
Le samedi à 8h15 sur dérogation uniquement.

* **Bâtiment B :** Mercredi, Samedi et Dimanche de 8H10 à 10H50 et de 13h10 à 15h55

*La durée des parloirs est de 40 minutes. **Se présenter 30 min. avant l'heure de RDV.***

L'accès et le stationnement des véhicules des visiteurs sont interdits sur le domaine.

Un parking est réservé près du Chalet bleu au 34 Rue du Chouiney 33170 GRADIGNAN.

Il n'y a pas de parloirs le Dimanche et les jours fériés sur le Bâtiment A.